

Enquête publique Charte Parc naturel régional de Chartreuse

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de son classement en Parc Naturel Régional, le projet de charte du Parc de Chartreuse est soumis à enquête publique du 21 septembre 2020 au 25 octobre 2020.

Le projet de charte 2020-2035 du Parc naturel régional de Chartreuse, dans le cadre de la procédure de renouvellement de son classement et de l'extension de son périmètre comprenant désormais 74 communes, présenté par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes entre dans la phase de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroule du 21 septembre 2020 au 25 octobre 2020 et permet aux habitants et acteurs concernés de s'informer et de faire part de leurs remarques sur le projet :

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/parc-chartreuse> 

- lors des permanences physiques dans 7 lieux de permanence. Tous les renseignements sur les lieux, dates et horaires des permanences sont affichés en mairies, ou sur le site du registre dématérialisé.



VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE
36 av. du Général de Gaulle
38120 SAINT-ÉGREVE
04 76 56 53 00